



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires  
Service Aménagement Construction Logement  
Bureau Planification Territoriale

Tarbes, le 30 août 2022

Le Président de la CDPENAF

à

Affaire suivie par : Ingrid BOUTARFA  
tel.: 05 62 51 40 11  
courriel : [ingrid.boutarfa@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:ingrid.boutarfa@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Bureau Application du Droit des Sols  
3 rue Lordat  
65000 TARBES

**Objet : Avis CDPENAF sur le projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Mazères de Neste**

REF : affaire suivie par Emilie SAN ROMAN

La CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) a examiné le projet déposé par M. Pierre De Froidefond représentant la SARL CVSE Ei58 et portant sur la construction d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Mazères de Neste s'étendant sur une emprise au sol de la zone équipée de 3,8 ha, au titre des autorisations d'urbanisme (installations nécessaires à des équipements collectifs – articles L.1114- alinéa 2 et L.111-5 du CU) et au titre de la compensation collective agricole (article D. 112-1-21 du CRPM).

Considérant qu'il s'agit d'un projet de production d'énergie renouvelable situé sur un site dégradé ayant servi de décharge publique jusqu'en 1999 et qu'il s'inscrit dans une démarche permettant d'éviter des émissions de GES.

Je vous informe donc que la commission a émis un **avis FAVORABLE** (par 10 voix favorables et 2 défavorables) à cette demande.

Le Président de la CDPENAF  
Pour le Préfet,



Robin HOUSSAYE

Copie : Mairie de Mazères de Neste

*Horaires : 8h30/12h00 - 14h00/17h00 - 16h00 le vendredi*

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07  
courriel : [ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr) - Site Internet : [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)